



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2012

Date de la convocation 21 Mars 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNÉ Thierry à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. DRUART David à M. BARDEAU Francis, M. GIL Claude à M. LEBREAU Jean-Jacques, M. MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, M. COSTES Jean à Mme FONT Chantal, M. VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>

Objet : Budget 2012 – Révision des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération en date du 24 Mars 2010 fixant les modalités d'exécution des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable émis par la commission finance réunie le 21 Mars 20112,

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement existants, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les modifications présentées de façon détaillée ci-dessous :

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20120327-2012-03-28-18-DE Date de télétransmission : 04/04/2012 Date de réception préfecture : 04/04/2012</p>

SUIVI DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° AP	LIBELLE AP	MONTANT AP	Révision AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
2010-01	Achat de Bacs de collecte	169 832,00	132 439,10	50 544,00	25 263,10	56 632,00	0,00
2010-02	Construction d'une crèche	1 100 000,00		71 489,00	2 182,76	525 000,00	501 328,24
2010-03	Travaux de construction Centre aquatique	10 341 000,00	11 324 017,51	4 104 434,13	6 097 945,05	1 121 638,33	0,00

- Achat de bacs pour le service de collecte des ordures ménagères :
 - Révision de l'autorisation de programme aux vues de la dernière année du marché et son antériorité
 - Crédit de paiement 2013 non modifié ;
- Construction d'une crèche sur la commune de Canet :
 - Révision des crédits de paiement sur 2012 et 2013 compte tenu du calendrier d'exécution de l'opération recalé suite à la création d'une cuisine centrale ;
- Construction d'un centre aquatique intercommunal :
 - Révision de l'autorisation de programme suite aux aléas et sujétions techniques imprévues de fin de chantier, la prise en compte des révisions et avenants des marchés de travaux, du nouveau marché suite à la défaillance de l'entreprise de serrurerie mais également des investissements pour le fonctionnement du centre tels le matériel pédagogique ou les accessoires de jeux destinés à la partie extérieure et l'investissement prudentiel permettant de faire face à la glissance des sols ;
 - Actualisation du crédit de paiement 2012 compte tenu des considérations précédentes et des paiements effectivement réalisés au cours de l'année 2010.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les révisions des autorisations de programme et les modalités d'exécution des autorisations de programme et des crédits de paiement, tel que présentée de façon détaillée ci-dessous :

SUIVI DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° AP	LIBELLE AP	MONTANT AP	Révision AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
2010-01	Achat de Bacs de collecte	169 832,00	132 439,10	50 544,00	25 263,10	56 632,00	0,00
2010-02	Construction d'une crèche	1 100 000,00		71 489,00	2 182,76	525 000,00	501 328,24
2010-03	Travaux de construction Centre aquatique	10 341 000,00	11 324 017,51	4 104 434,13	6 097 945,05	1 121 638,33	0,00

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.